



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Rennes, le 23/01/2020

Service : Eau et Biodiversité

Affaire suivie par : Yann RIOCHE

**Objet : Aménagement du secteur de « La Pierre Blanche » à Bourg-des-Comptes-
Demande de dérogation à la protection d'espèces protégées**

Note de présentation du dossier

Dans le cadre des travaux d'aménagement du secteur de « La Pierre Blanche » à Bourg-des-Comptes, la société « Viabilis Aménagement », maître d'ouvrage de cette opération, sollicite, sur la base de l'article L. 411-2 (4°) du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées aux 1° et 3° de l'article L. 411-1 dudit code, pour :

- capture temporaire (déplacement), perturbation intentionnelle et destruction de spécimens des espèces animales protégées suivantes :

Groupes d'espèces	Espèces impactées	
	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Mammifères	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>

Lors de l'instruction administrative du dossier, le Directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine a émis un avis favorable à cette dérogation, sous certaines réserves. La demande est désormais soumise à l'avis du Conseil Supérieur Régional du Patrimoine Naturel.

Participation du public

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement concernant le principe de participation du public aux décisions administratives individuelles ayant une incidence sur l'environnement, le dossier de demande de dérogation est soumis à consultation sur le « portail internet des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine » du **3 au 24 février 2020 inclus**.

Les éventuelles observations du public peuvent être transmises dans le même délai à la DDTM :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-especes-protegees@ille-et-vilaine.gouv.fr
- soit par courrier papier à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Eau et biodiversité
Unité Biodiversité, faune sauvage, trame verte et bleue
Le Morgat
12 rue Maurice Fabre 35031 RENNES Cedex

À l'issue de la consultation du public, les éventuelles observations, qui s'avèreraient justifiées, seront prises en considération dans la rédaction de l'arrêté préfectoral portant décision.

La Cheffe du Service Eau et Biodiversité



Catherine DISERBEAU